

## Grande Brocante

La 9<sup>ème</sup> Grande Brocante aura lieu le dimanche 4 octobre. Renseignements ou pré-inscriptions pour exposants et bénévoles auprès de :

Catherine Bernasconi-Franchet

[www.brocantegenolier.ch](http://www.brocantegenolier.ch)

[brocante.genolier@gmail.com](mailto:brocante.genolier@gmail.com), ou 077 269 29 00



## Conseil Communal

Comme pour d'autres réunions, la séance du 19 mars a été annulée. Les deux préavis inscrits à l'ordre du jour seront examinés lors d'une séance qui reste à fixer.

## Place de jeux



Pour éviter tout attroupement et selon les directives des Autorités, toutes les places de jeux sont fermées. Dans l'attente de jours meilleurs, veuillez avoir l'obligeance de respecter ces contraintes du moment !

## Déchèterie

Horaire d'été :

Mardi de 17h à 18h55 Jeudi de 17h à 18h55

Samedi de 10h30 à 11h55 et de 14h à 16h55

Merci de respecter les directives concernant l'accès et le nombre de places limitées en raison des problèmes sanitaires actuels.

## Déchets en forêt ... c'est interdit !

*Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer en forêt, y compris en bordure des cours d'eau, les déchets verts (branches, gazon, pierres et autres) provenant des jardins et propriétés privées, les déchets compostables crus ou cuits (restes de repas, épiluchures, etc.) ou encore des sacs poubelles remplis de denrées diverses.*

*Les déchets végétaux peuvent être déposés à la déchèterie et les déchets de cuisine, dans les containers bruns prévus à cet effet. Vous pouvez faire également votre propre compost à la maison si vous avez de la place.*

*Merci de respecter la forêt et cette interdiction qui la protège et qui protège aussi tous les animaux !*



## NUMERO 2

Avril 2020

### A agender :

Toutes les manifestations prévues sont suspendues

### Sonnerie des cloches de l'église à 21h

La paroisse de Genolier a décidé de se joindre au mouvement de solidarité et de reconnaissance envers les soignants, qui a lieu chaque soir à 21h, en faisant retentir les cloches de l'église de 21h01 à 21h05. Ce signe de soutien est important pour les soignants et pour toutes les personnes au front actuellement



## Pandémie de COVID-19

Un rappel du message du Conseil d'Etat

### A la maison

### pour le bien de tous !

#### Restez chez vous

à moins d'un besoin avéré

#### Si vous présentez des symptômes

(toux, fièvre), ne sortez en aucun cas

#### Respectez les consignes d'hygiène

lavez-vous correctement les mains aussi souvent que nécessaire et toussiez dans le creux de votre coude.

#### Restez à bonne distance

de vos interlocuteurs (2 mètres)

#### Ne vous rassemblez pas

\* \* \* \* \*

#### Commerces locaux à disposition

Pour les personnes à mobilité réduite ou celles qui doivent rester confinées, les commerces locaux sont à votre disposition sur place ou pour des livraisons à domicile :

1. Pharmacie, [103863@ovan.ch](mailto:103863@ovan.ch) ou 022 366 40 30
2. Boucherie Prélaz : [contact@boucherie-prelaz.ch](mailto:contact@boucherie-prelaz.ch) ou 022 366 33 88
3. Boulangerie-épicerie, [epiceriedegenolier@gmail.com](mailto:epiceriedegenolier@gmail.com) ou 022 366 26 86
4. Café-Restaurant des 3 Suisses, plats midi et soir, [www.restaurant3suisses.ch](http://www.restaurant3suisses.ch) ou 079 207 16 85, la veille avant 17h
5. Auberge des Trois Tilleuls, plats à midi 7/7 022 366 05 31 [www.aubergegenolier.ch](http://www.aubergegenolier.ch)

## Bois de Chênes

### Abri à disposition du public



La Fondation du Bois de Chênes a le plaisir de mettre à disposition du public l'abri qui se trouve sur le côté gauche de la ferme, à l'arrière de la fontaine.

Les toilettes sont accessibles pendant la journée, sauf en ce moment pour des raisons sanitaires. Restez à bonne distance les uns des autres et repartez avec vos déchets.

## Clos de Barin

### Le vin de votre commune

Souscription jusqu'au 25 avril des vins du Clos de Barin 2019 (blanc et rouge) - Ferdinand Baumgartner, viticulteur, Genolier, Tél. 022 366 37 93, formulaire de commande à disposition à l'épicerie du village.



## Administration communale

Le guichet de l'administration communale est fermé pour une durée indéterminée. Cependant, il reste à votre disposition pour toute question, procédure ou document dont vous pourriez avoir besoin :

Greffe : tél. 022 366 86 30 /36 ou par e-mail à [greffe@genolier.ch](mailto:greffe@genolier.ch)

Contrôle des habitants et bureau des étrangers : tél. 022 366 86 35 ou par e-mail [controle.habitants@genolier.ch](mailto:controle.habitants@genolier.ch)

## Contrôle de vitesse

Un contrôle radar a eu lieu en février à la route de Trélex : 386 véhicules contrôlés et 22 conducteurs dénoncés ou 5,7% contre 3% en moyenne dans le canton !

## Collecte de vêtements

Aux écopoints et à la déchèterie de la Caisserie, ce sont plus 12'000 kg de vieux vêtements qui ont été récoltés par Texaid et Textura. Le recyclage et le bénéfice de ces ramassages vont à des œuvres caritatives. Merci de votre contribution



## Naissances

Bienvenue à :

Nathanaël Koerber  
né le 4 février

Lourenço Fernandes  
Campos, né le 19 février

Gaspard Brand  
né le 27 février

Patrick Sousa Hanna  
né le 12 mars

## Défibrillateurs à Genolier

Après celui situé au Gossan, un deuxième défibrillateur est à disposition. En effet, le NStCM a installé récemment un défibrillateur automatique en gare de Genolier.

Ce défibrillateur est prêt à l'emploi et ne nécessite aucune connaissance spéciale pour être utilisé. Très efficace, il permet de tripler les chances de survie d'un patient victime d'un arrêt cardiaque. La compagnie NStCM espère ainsi contribuer activement à sauver des vies.



## C'est le printemps !



C'est le printemps, les beaux jours, bientôt l'été... mais il y a ce gros problème actuel à gérer ensemble. Un coup d'œil à la nature du moment, c'est bon pour le moral. Soyons optimistes et confiants en un avenir meilleur.

## Taxe EM

### Une bonne nouvelle. Une !

La taxe EM, c'est l'Equivalent Ménage ou la taxe du pollueur-payeur pour le financement du traitement des déchets de la commune. C'est le complément de la taxe au sac.

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la taxe en 2015, le compte déchets est bénéficiaire. Ainsi, la Municipalité a décidé de la baisser de CHF 120.- à CHF 110.-.

Si dans d'autres communes la taxe est peut-être inférieure, rappelons que la récolte des déchets ménagers ou organiques se fait au porte à porte à Genolier (pas de containers de groupes dans les quartiers avec les nuisances possibles) et récolte des pastiques à la déchèterie. Sans compter que le mode de calcul, entre autres pour les familles, peut être différent d'une commune à l'autre. Ensemble, mieux pour l'environnement et moins cher !